



Norme 13.6 Programme de travail - Pourquoi vos programmes de travail sont inefficaces ?



SOMMAIRE

Sommaire détaillé

- Etude de cas - P4
- Méthode manuelle - P13
- Méthode automatisée - P22
- Offre logicielle - P29
- Contact -P38

Avant-propos

Ce guide vous montrera comment :

- Respecter la Norme 13.6 en basant votre programme de travail sur une analyse de risques actualisée.
- Transformer la phase de préparation en une étape pour des audits à forte valeur ajoutée.



Pour exécuter
facilement et
rapidement les
missions
conformément
aux normes
Cripp

Responsables
audit interne

**Vous devez
AUTOMATISER vos
activités d'audit,
risques, contrôle et
fraude avec notre
logiciel automatisé
E-audit pro 2.0**



ETUDE DE CAS – Ahimon Mel , RESPONSABLE AUDIT INTERNE



ETUDE DE CAS – Ahimon Mel

Ahimon Mel,
Responsable audit
interne à Abidjan,
prépare la mission
Achats. Il a ouvert le
programme de travail
de l'année N-1. Il
pensait gagner du
temps en le copiant
simplement. Cette
routine de deux heures
lui semblait être un
signe d'efficacité.

Trois mois plus tard,
en plein comité de
direction, le Directeur
Général lui a lancé un
regard glacial. "J'ai
l'impression de lire le
même rapport que
l'année dernière. Sauf
qu'entre-temps, nous
avons perdu 15
millions de Francs
CFA à cause d'une
fraude fournisseur
que vous auriez dû
voir !". Le silence dans
la salle était total.



2



ETUDE DE CAS – Ahimon Mel

3

La publication des nouvelles normes du CRIPP par l'IIA en janvier 2024, avec une entrée en vigueur en janvier 2025, insiste sur une compréhension approfondie des processus, relativement aux Normes.

4

Norme 13.6 Programme de travail : “Les auditeurs internes doivent élaborer et documenter des programmes de travail qui permettent d'atteindre les objectifs de la mission”. Norme 13.2 Évaluation des risques dans le cadre de la mission : “Les auditeurs internes doivent procéder à une évaluation des risques liés au périmètre de la mission.”



ETUDE DE CAS – Ahimon Mel

Quelles sont les conséquences de ne pas respecter cette norme du CRIPP ?

Le programme de travail devient une “passoire”. Il est conçu pour les risques d'hier et ignore les nouvelles failles. Cela ouvre la porte à des fraudes ou des erreurs majeures qui passent sous le radar de l'audit.



ETUDE DE CAS – Ahimon Mel

7:

La fausse croyance qu'un simple copier-coller du programme de travail N-1 est un signe d'efficacité est votre pire ennemi. Cette méthode, motivée par un gain de temps illusoire, vous rend aveugle aux évolutions des processus et aux nouveaux risques.

Elle mène à une défaillance critique dans l'évaluation des risques, ce qui se traduit par des audits sans valeur ajoutée et des fraudes non détectées. Vous êtes en non-conformité directe avec la Norme 13.6.

8:

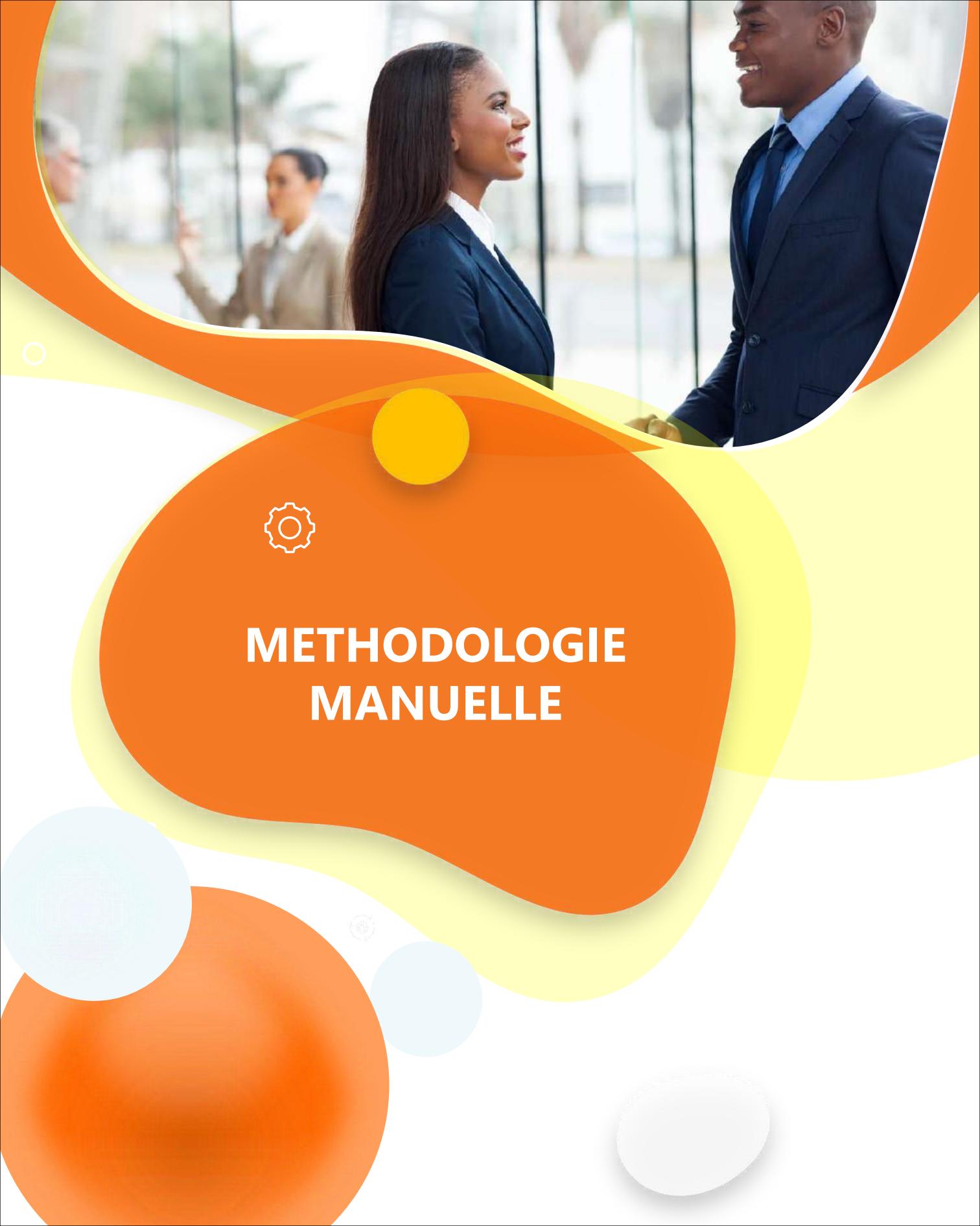


ETUDE DE CAS – Ahimon Mel

Nous présenterons ci-dessous deux méthodologies pour construire un programme de travail pertinent : - Méthodologie manuelle : l'évaluation des risques par la prise de connaissance actualisée en 4 étapes. - Méthode automatisée :

Utilisation du logiciel E-audit pro 2.0.

Les 4 étapes manuelles sont :
Étape 1 : Systématiser la revue documentaire initiale.
Étape 2 : Mener un entretien de prise de connaissance actualisée. Étape 3 : Identifier les nouveaux points de contrôle et les risques associés. Étape 4 : Construire le programme de travail à partir des risques actualisés.



METHODOLOGIE MANUELLE

